#### Séance du lundi 30 septembre 2024

Date de la convocation: 24/09/2024

Le trente septembre deux mille vingt-quatre à 18 heures 00 l'assemblée

Membres en exercice :

régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert

15

GAY,

Présents: 11

Présents: Robert GAY, Didier CONSTANS, Marilyne RICHAUD, Jean

louis RE, Annie RUELLAN, Françoise BRENOT, Bruno MALGAT, Daniel ROBERT, Sylvie ESTEVES, Olivier PARDIGON, Marion ISNARD

Votants:

Représentés: Martine BENSO représentée par Françoise BRENOT

Excusés: Lydia FENOY, Julien GIRAUD, Thomas DOUSSOULIN

Absents:

Secrétaire de séance :

Olivier PARDIGON

#### Objet: Décision modificative n°3 Budget général (M57) DE 2024 064

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire d'ajuster les dépenses et recettes prévues au budget général. Monsieur le Maire indique qu'en fonctionnement il s'agit d'ajuster le montant prévu au niveau de la DMTO plus faible qu'espéré et d'intégrer l'amortissement de la subvention (DGD) que la commune a reçu pour la réalisation du PLU. Concernant l'investissement, il convient d'ajuster le montant des travaux prévus pour certaines opération et intégrer des subventions acquises depuis le vote du budget. Monsieur le Maire présente les modifications à apporter au budget général :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
75888	Autres	833,00	0,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	-955,00	0,00
012 - 6218	Autre personnel extérieur	0,00	396,75
777 (042)	Rec. subv inv transférées cpte résult	518,75	0,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		396,75	396,75
Investissement		Recettes	Dépenses
21318 (041) - 202	Autres bâtiments publics	0,00	2 750,00

21318 - 202	Autres bâtiments publics	0,00	6 500,00
202 - 192	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	-8 000,00
2181 - 118	Install. générales, agencements	0,00	-10 000,00
2181 - 211	Install. générales, agencements	0,00	11 000,00
1323 - 187	Subv. non transf. Départements	-5 400,00	0,00
13241 - 187	Subv. non transf. Commune membre du GFP	-12 400,00	0,00
2031 (041) - 0	Frais d'études	5 500,00	0,00
1322 - 163	Subv. non transf. Régions	20 650,00	0,00
21351 - 222	Bâtiments publics	0,00	14 000,00
2181 - 187	Install. générales, agencements	0,00	-35 000,00
21313 (041) - 225	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	0,00	2 750,00
21313 - 225	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	0,00	43 600,00
1328 - 225	Autres subventions d'équip. non transf.	25 700,00	0,00
2031 - 228	Frais d'études	0,00	-15 000,00
2181 - 230	Install. générales, agencements	0,00	57 548,25
21318 - 163	Autres bâtiments publics	0,00	35 700,00
13911 (040) - 0	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	518,75
165 - 0	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	833,00
1321 - 230	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	42 400,00	0,00
4581187 - 0	Dépenses	0,00	44 000,00
4582187 - 0	Opérations sous mandat	44 000,00	0,00
1323 - 125	Subv. non transf. Départements	10 250,00	0,00
1322 - 184	Subv. non transf. Régions	10 500,00	0,00
27638 - 0	Créance Autres établissements publics	10 000,00	0,00

TOTAL	151 596,75	151 596,75
TOTAL INVESTISSEMENT	151 200,00	151 200,00

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Valider la décision modificative n° 3 du budget général (M57) présentée ci-dessus.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

Le Secrétaire de Séance

Olivier PARDIGON

Le Maire

Robert GA

#### Séance du lundi 30 septembre 2024

Date de la convocation : 24/09/2024

Le trente septembre deux mille vingt-quatre à 18 heures 00

Membres en exercice:

l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence

15

de Robert GAY,

Présents: 11

Présents: Robert GAY, Didier CONSTANS, Marilyne RICHAUD, Jean louis RE, Annie RUELLAN, Françoise BRENOT, Bruno MALGAT, Daniel

ROBERT, Sylvie ESTEVES, Olivier PARDIGON, Marion ISNARD Votants: 12

Représentés: Martine BENSO représentée par Françoise BRENOT Excusés: Lydia FENOY, Julien GIRAUD, Thomas DOUSSOULIN

Absents:

Secrétaire de séance :

Olivier PARDIGON

#### Objet: Décision modificative n°1 - Budget Cimetière DE 2024 065

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la vente de caveau a été plus importante que prévue aussi il est nécessaire d'ajuster les crédits pour les opérations de stocks. Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
011 - 604	Achats d'études, prestations de services	0,00	-10 000,00
7135 (042)	Variation des stocks de produits	-10 000,00	0,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		-10 000,00	-10 000,00
Investissement		Recettes	Dépenses
1687 - 0	Autres dettes	0,00	10 000,00
355 (040) - 0	Produits finis	0,00	-10 000,00
TOTAL INVESTISSEMENT		0,00	0,00
TOTAL		-10 000,00	-10 000,00

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Valider la décision modificative n° 1 du budget cimetière présentée ci-dessus.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

Le Secrétaire de Séance

Olivier PARDIGON

Le Maire

-

Séance du lundi 30 septembre 2024

Date de la convocation: 24/09/2024

Le trente septembre deux mille vingt-quatre à 18 heures 00 l'assemblée

Membres en exercice :

régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert

15

GAY,

Présents: 11

Présents : Robert GAY, Didier CONSTANS, Marilyne RICHAUD, Jean

louis RE, Annie RUELLAN, Françoise BRENOT, Bruno MALGAT, Daniel

Votants: 12

ROBERT, Sylvie ESTEVES, Olivier PARDIGON, Marion ISNARD

Représentés: Martine BENSO représentée par Françoise BRENOT Excusés: Lydia FENOY, Julien GIRAUD, Thomas DOUSSOULIN

Absents:

Secrétaire de séance

Olivier PARDIGON

#### Objet: Décision modificative n°2 - Budget eau et assainissement- DE 2024 066

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune avait provisionné la somme de 324,14€ correspondant à des factures qu'elle pensait ne pas pouvoir encaisser. Finalement la somme a été honorée, il convient donc de diminuer la provision. D'autre part, les dépenses d'amortissement avait été arrondies et le montant exact avait été inscrit en recette. Ces deux comptes devant être obligatoirement identique pour ne pas déclencher d'anomalie comptable il convient de diminuer le compte de dépense.

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
6811 (042)	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	0,00	- 243,74,00
011 - 622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	243,74,00
7817	Rep. dépréciat°. actifs circulants	324,14	0,00
011 - 6063	Fournitures entretien et petit équipt	0,00	324,14
TOTAL FONCTIONNEMENT		324,14	324,14
Investissement		Recettes	Dépenses
		0,00	0,00
TOTAL INVESTISSEMENT		0,00	0,00

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Valider la décision modificative n° 2 du budget de l'eau et de l'assainissement présenté cidessus.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

Le Secrétaire de Séance

Olivier PARDIGON

Le Maire

Robert GAY

Séance du lundi 30 septembre 2024

Date de la convocation: 24/09/2024

Le trente septembre deux mille vingt-quatre à 18 heures 00 l'assemblée

Membres en exercice :

régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert

15

GAY,

Présents: 11

Présents : Robert GAY, Didier CONSTANS, Marilyne RICHAUD, Jean

louis RE, Annie RUELLAN, Françoise BRENOT, Bruno MALGAT, Daniel

Votants: 12

ROBERT, Sylvie ESTEVES, Olivier PARDIGON, Marion ISNARD

Représentés: Martine BENSO représentée par Françoise BRENOT

Excusés: Lydia FENOY, Julien GIRAUD, Thomas DOUSSOULIN

**Absents** 

Secrétaire de séance :

Olivier PARDIGON

#### Objet: Avenant MAPA Travaux accueil de jour la Silve - DE 2024 067

Monsieur le Maire informe les membres présents que dans le cadre des travaux, en cours, pour la réalisation du centre de jour pour les personnes atteintes de maladie neuro-dégénérative, il est nécessaire de prévoir des avenants aux travaux.

Monsieur le Maire précise que ces avenants ont été validé par la CAO le 30/09/2024.

#### Les avenants sont les suivants :

Lot 2 : SARL Léouffre- Démolition- maconnerie : Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal du 8 juillet 2024 avait déjà validé un premier avenant pour ce lot. Monsieur le Maire précise que ces travaux supplémentaires ne pouvaient être anticipée et qu'ils sont apparus en cours de chantier. Ils comprennent :

- La démolition d'une chape en plâtre de faible épaisseur découverte après les travaux de désamiantage et de suppression de carrelage des anciens locaux sanitaires.
- Le décaissement du sol sur 15 cm d'épaisseur et reconstitution d'une dalle béton armé et extension de la dalle existante car les plaques isolantes ne pouvant être posées directement sur la terre.

Monsieur le Maire précise que ces travaux supplémentaires ajouteront un délai supplémentaire d'une semaine portant le délai d'exécution du marché à 9 semaines, hors période de préparation et hors périodes d'interruption des travaux liée à la coordination avec les autres lots de l'opération.

Le montant de l'avenant est de 1 880,00€ HT représentant une augmentation par rapport au marché initial de de 4,45%.

Le montant du nouveau marché est donc le suivant :

Date de transmission de l'acte: 03/10/2024 Date de reception de l'AR: 03/10/2024 004-210401238-DE\_2024\_067-DE

<ul> <li>Montant marché initial HT</li> </ul>	42 227,25€
Avenant 1 HT	17 313,34€
Avenant 2 HT	1 880,00€

Le nouveau montant du marché pour ce lot est donc fixé à 58 535,04 HT.

Lot 4: VDA- Menuiseries extérieures- Monsieur le maire précise que des travaux et fournitures complémentaires sont devenus nécessaires pour la finalisation du projet. Certains de ces ajouts ont été demandés par l'ADMR afin d'assurer la sécurité des patients accueillis.

- Ajout d'un vantail oscillo-battant sur une fenêtre rénovée de l'ancienne salle de classe sur demande des futurs occupants du local.
- Ajout d'un verrou à clé sur chacune des fenêtres coulissantes de la nouvelle salle d'accueil (ancien préau) sur demande des futurs occupants.
- Modification de la structure de la porte d'entrée de la nouvelle salle d'accueil en aluminium plutôt qu'en PVC, cet équipement étant potentiellement soumis à une utilisation importante.

Le montant de l'avenant est de 1 566,96 € HT représentant une augmentation par rapport au marché initial de de 8,36%.

Le montant du nouveau marché pour ce lot est donc de 20 316,96€ HT.

Lot 5 : EURL Garcia- Isolation, doublage, cloisons, menuiseries intérieures. Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de réaliser les travaux suivants à la suite de l'observation du contrôleur technique :

- Modification du faux plafond de l'ancienne salle de classe pour une mise en œuvre d'un parement coupe-feu et constitution d'un plénum en dalle 60X60 cm de laine de roche compressée.
- Modification du faux plafond de la nouvelle salle d'accueil pour mise en œuvre d'un parement coupe-feu sur 2m de largeur pour la partie contre le pignon du bâtiment principal, ce dernier étant doté d'une ouverture nécessitant cette précaution.

Monsieur le Maire précise que ces travaux supplémentaires ajouteront un délai supplémentaire d'une semaine portant le délai d'exécution du marché à 6 semaines, hors période de préparation et hors périodes d'interruption des travaux liée à la coordination avec les autres lots de l'opération.

Le montant de l'avenant est de 3 339,00 € HT représentant une augmentation par rapport au marché initial de de 11,30%.

Le montant du nouveau marché pour ce lot est donc de 32 887,00€ HT.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

Date de transmission de l'acte: 03/10/2024 Date de reception de l'AR: 03/10/2024 004-210401238-DE\_2024\_067-DE A G E D I

- Valider les avenants présentés ci-dessus
- Dire que les crédits seront prévus au budget
- Autoriser monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier

Le Secrétaire de Séance

Olivier PARDIGON

Le Maire

Robert GAY

Séance du lundi 30 septembre 2024

Date de la convocation : 24/09/2024

Le trente septembre deux mille vingt-quatre à 18 heures 00

Membres en exercice :

l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence

15

de Robert GAY,

Présents: 11

Présents: Robert GAY, Didier CONSTANS, Marilyne RICHAUD, Jean

louis RE, Annie RUELLAN, Françoise BRENOT, Bruno MALGAT, Daniel

Votants: 12

ROBERT, Sylvie ESTEVES, Olivier PARDIGON, Marion ISNARD

Représentés: Martine BENSO représentée par Françoise BRENOT Excusés: Lydia FENOY, Julien GIRAUD, Thomas DOUSSOULIN

Absents:

Secrétaire de séance :

Olivier PARDIGON

#### Objet: Avenant MAPA travaux rénovation mairie et salle polyvalente - DE 2024 068

Monsieur le Maire informe les membres présents que dans le cadre des travaux de rénovation énergétique de la mairie et de la salle polyvalente, il est nécessaire de prévoir les derniers avenants aux travaux. Monsieur le Maire précise que ces avenants ont été validés par la CAO du 30/09/2024.

Lot 5 : SAS Charles - agencement intérieur : Monsieur le Maire rappelle que pour cette entreprise un premier avenant avait été validé par le conseil municipal du 8 juillet 2024 pour un montant de 334,45€ HT. Monsieur le Maire indique qu'il a sollicité la création d'un bureau au dos de la banque d'accueil dans la mairie. Le montant de l'avenant est de 1 473,64 € représentant une augmentation de 9,57%.

Le nouveau montant du marché (avec les deux avenants) est le suivant

Marché initial HT 15 396,00€
 Avenant 1 HT 334,45€
 Avenant 2 HT 1473,64€

Le nouveau montant du marché pour ce lot est donc fixé à 17 204,09€ HT.

<u>Lot 9 : SAS Caparros électricité</u> : Monsieur le Maire indique qu'il a été nécessaire de réaliser les travaux suivants :

- Installation de prises de courant 16A dans le bureau du sous-soi en vue d'installer la vidéosurveillance.
- Alimentation du sèche main dans le WC PMR.
- Alimentation + inverseur rideau salle polyvalente.
- Mise aux normes de l'arrêt d'urgence existant.

Date de transmission de l'acte: 03/10/2024 Date de reception de l'AR: 03/10/2024 004-210401238-DE\_2024\_068-DE A G E D I • Fourniture et pose d'un disjoncteur avec un bloc vigi (mise aux normes existant).

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit du 3ème avenant pour cette entreprise. Le montant de l'avenant est de 2 220€ HT soit une augmentation de 6,93% par rapport au marché initial.

Le montant du nouveau marché (avec l'ensemble des avenants) est donc le suivant :

•	Montant marché initial HT	32 020,00€
•	Avenant 1 HT	2 254,00€
•	Avenant 2 HT	7 600,00€
•	Avenant 3 HT	2 220,00€

Le nouveau montant du marché pour ce lot est donc fixé à 44 094,00€ HT.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Valider l'avenant N° 2 pour le lot 5 attribué à la SAS Charles pour un montant de 1 473,64€ HT soit une augmentation par rapport au marché initial de 9,57%
- Dire que le nouveau montant du marché pour le lot n° 5 est fixée à 17 204,09€ HT soit 20 644,91€ TTC
- Valider l'avenant N° 3 pour le lot 9 attribué à la SAS Caparros électricité pour un montant de 2 220,00€ HT soit une augmentation par rapport au marché initial de 6,93%
- Dire que le nouveau montant du marché pour le lot n° 9 est fixée à 44 094,00€ HT soit 52 912,80€ TTC
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier

Le Secrétaire de Séance

Olivier PARDIGON

Le Maire

Robert GA

Séance du lundi 30 septembre 2024

Date de la convocation: 24/09/2024

Le trente septembre deux mille vingt-quatre à 18 heures 00

Membres en exercice:

l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence

15

de Robert GAY,

Présents: 11

<u>Présents</u>: Robert GAY, Didier CONSTANS, Marilyne RICHAUD, Jean louis RE, Annie RUELLAN, Françoise BRENOT, Bruno MALGAT, Daniel

Votants: 12

ROBERT, Sylvie ESTEVES, Olivier PARDIGON, Marion ISNARD

Représentés: Martine BENSO représentée par Françoise BRENOT

Excusés: Lydia FENOY, Julien GIRAUD, Thomas DOUSSOULIN

Absents:

Secrétaire de séance :

Olivier PARDIGON

Objet : Attribution du MAPA pour les travaux de sécurisation du Lac Mson - Upaix dans le cadre du groupement de commande réalisé entre les communes de Mison et d'Upaix - DE 2024 069

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du marché à procédure adaptée (MAPA), pour les travaux de sécurisation autour de l'espace naturel sensible appelé lac de Mison-Upaix, une demande de devis a été envoyée à 4 entreprises spécialisées dans ce domaine, par mail le 26/07/2024 avec une date limite de réponse fixée au 02/09/2024. Deux entreprises ont présenté une offre dans les délais. Notre maitre d'œuvre, le bureau d'étude Ecoxygène, a réalisé l'analyse des offres qui a été présenté et validé par la commission MAPA du 30/09/2024.

La commission MAPA propose de retenir l'entreprise Ros'eau pour un tarif de 27 503,93€ HT soit 33 004,72 TTC. Monsieur le Maire précise que la commune de Upaix participera au paiement des travaux. Il rappelle la délibération 2023-028 du 26/06/2023 sollicitant des subventions pour ce projet et désignant la commune de Mison coordonnateur du groupement de commande avec la commune Upaix et qu'à ce titre, les factures seront émises au nom de la commune de Mison. Le groupement aura à sa charge, après déduction des subventions 20% des dépenses soit 10% pour chaque commune.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Attribuer le marché à procédure adaptée pour les travaux de sécurisation du lac de Mison-Upaix à l'entreprise Ros'eau pour un montant de 27 503,93€ HT soit un montant TTC de 33 004,72€.
- Rappeler que la commune de Mison est le coordonnateur du groupement de commande et qu'à ce titre les factures seront émises au nom de la commune de Mison.
- Dire que la commune refacturera la part de la commune d'Upaix.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

Le Secrétaire de Séance

Olivier PARDIGON

1

Le Maire

Séance du lundi 30 septembre 2024

Date de la convocation: 24/09/2024

Le trente septembre deux mille vingt-quatre à 18 heures 00 l'assemblée

Membres en exercice :

régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert

15

GAY,

Présents: 11

<u>Présents</u>: Robert GAY, Didier CONSTANS, Marilyne RICHAUD, Jean louis RE, Annie RUELLAN, Françoise BRENOT, Bruno MALGAT, Daniel

Votants: 12

ROBERT, Sylvie ESTEVES, Olivier PARDIGON, Marion ISNARD

Représentés: Martine BENSO représentée par Françoise BRENOT Excusés: Lydia FENOY, Julien GIRAUD, Thomas DOUSSOULIN

Absents:

Secrétaire de séance

**Olivier PARDIGON** 

# Objet : Attribution du MAPA à bons de commande réalisé pour les travaux d'entretien et d'aménagement de la voirie communale - DE 2024 070

Monsieur le Maire indique que le marché à procédure adaptée pour les travaux d'entretien et d'aménagement de la voirie a été publié sur la plateforme de dématérialisation achatpublic.com, le 11 juillet 2024 avec une date limite de réception des offres fixée au 19 août 2024 à 10h00. Il précise qu'il s'agit d'un marché à bon de commande avec un montant minimum de travaux par an fixé à 40 000€ HT et un maximum fixé à 120 000€ HT. Le marché est établi pour une durée de 2 ans, renouvelable deux fois une année.

Quatre entreprises ont retiré le dossier et deux entreprises ont déposé une offre dans les délais.

Monsieur le Maire indique que la commission MAPA du 30/09/2024 a sélectionné l'offre économiquement la mieux disante et propose de retenir l'entreprise COLAS.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Attribuer le MAPA à bon de commande pour les travaux d'entretien et d'aménagement de la voirie communal à l'entreprise Colas.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier

Le Secrétaire de Séance

Olivier PARDIGON

Robert GAY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Date de transmission de l'acte: 03/10/2024 Date de reception de l'AR: 03/10/2024 004-210401238-DE\_2024\_070-DE

Séance du lundi 30 septembre 2024

Date de la convocation: 24/09/2024

Le trente septembre deux mille vingt-quatre à 18 heures 00 l'assemblée

Membres en exercice : rég

régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert

15

GAY.

Présents: 11

<u>Présents</u>: Robert GAY, Didier CONSTANS, Marilyne RICHAUD, Jean louis RE, Annie RUELLAN, Françoise BRENOT, Bruno MALGAT, Daniel

Votants: 12

ROBERT, Sylvie ESTEVES, Olivier PARDIGON, Marion ISNARD

<u>Représentés</u>: Martine BENSO représentée par Françoise BRENOT <u>Excusés</u>: Lydia FENOY, Julien GIRAUD, Thomas DOUSSOULIN

Absents:

Secrétaire de séance :

**Olivier PARDIGON** 

Objet : Exonération en faveur des immeubles situés en zone France ruralités revitalisation rattachés à un établissement remplissant les conditions requises pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévu à l'article 1466G du code général des impôts - DE 2024 071

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1383K du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties dont bénéficient les immeubles situés dans les zones France ruralités revitalisation mentionnées aux paragraphes II et III de l'article 44 quindecies A du code général des Impôts et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de la cotisation foncière des entreprises prévu à l'article 1466 G.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles situés dans les zones France ruralités revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quindecies A du code général des Impôts et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de la cotisation foncière des entreprises prévu à l'article 1466 G.
- Charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.
- Autoriser Monsieur le maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

Le Secrétaire de Séance

Olivier PARDIGO

Le Maire

Robert GA

Séance du lundi 30 septembre 2024

Date de la convocation: 24/09/2024

Le trente septembre deux mille vingt-quatre à 18 heures 00 l'assemblée

Membres en exercice :

régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert

15

GAY,

Présents: 11

Présents: Robert GAY, Didier CONSTANS, Marilyne RICHAUD, Jean

louis RE, Annie RUELLAN, Françoise BRENOT, Bruno MALGAT, Daniel

Votants: 12

ROBERT, Sylvie ESTEVES, Olivier PARDIGON, Marion ISNARD

Représentés: Martine BENSO représentée par Françoise BRENOT Excusés: Lydia FENOY, Julien GIRAUD, Thomas DOUSSOULIN

Absents:

Secrétaire de séance :

Olivier PARDIGON

Objet : Mutuelle de santé « communale » - Conventionnement avec un opérateur -

DE 2024 072

Dans le cadre de sa politique sociale, la Commune souhaite proposer une mutuelle de santé solidaire, communale, à l'ensemble des habitants de Mison.

Une consultation a été lancée le 5 juin 2024 par la commune de VAL BUECH-MEOUGE, conjointement avec l'ensemble des communes du canton de Laragne-Montéglin, ainsi que la commune de Mison. L'offre reçue de la Mutuelle de France Alpes du Sud parait très adaptée en raison de :

- La transparence et la clarté de son offre,
- La présence d'agences physiques à proximité : Sisteron, Gap.

#### La commune de Mison s'engage à :

- Promouvoir le partenariat mis en place sur les supports communaux à sa disposition ou au cours de réunions spécifiques;
- Mettre à disposition gratuitement une salle communale afin qu'il puisse organiser des permanences d'information et des rendez-vous personnalisés avec des clients potentiels et assurés.
- Une convention de mise à disposition précisant les conditions d'utilisation du local sera établie.

#### La Mutuelle de France Alpes du Sud s'engage à :

- Proposer aux habitants de Mison les contrats de mutuelle santé sur la base des quatre niveaux de garantie définis: base, option 1, option 2, option 3 et selon la grille tarifaire détaillée en fonction de la composition familiale et des tranches d'âges définies,
- Exercer une mission de conseil auprès des habitants,

Date de transmission de l'acte: 03/10/2024 Date de reception de l'AR: 03/10/2024 004-210401238-DE\_2024\_072-DE A G E D I

- Communiquer auprès des habitants et diffuser une présentation du partenariat sur différents supports de communications,
- Mener chaque année des actions de prévention sur le territoire atour des thèmes de l'audition, la vision, la nutrition etc.,
- Organiser des réunions publiques de lancement sur l'ensemble du territoire du canton de Laragne-Montéglin.

A cet effet, une convention serait conclue pour une durée de trois ans à compter de la date de sa signature. Monsieur le Maire donne lecture de la convention jointe en annexe.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Vu le code de la mutualité;
- Vu l'offre de la Mutuelle de France Alpes du Sud ;
- Vu le projet de convention ci-annexé;
- Entendu le rapport du Maire ;
- Approuver la proposition de couverture santé pour les administrés de Mison ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention Mutuelle de santé jointe en annexe :
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

Le Secrétaire de Séance

Olivier PARDIGON

Le Maire

Robert GA

Séance du lundi 30 septembre 2024

Date de la convocation: 24/09/2024

Le trente septembre deux mille vingt-quatre à 18 heures 00 l'assemblée

Membres en exercice :

régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert

15

GAY,

Présents: 11

<u>Présents</u>: Robert GAY, Didier CONSTANS, Marilyne RICHAUD, Jean louis RE, Annie RUELLAN, Françoise BRENOT, Bruno MALGAT, Daniel

Votants: 12

ROBERT, Sylvie ESTEVES, Olivier PARDIGON, Marion ISNARD

Représentés: Martine BENSO représentée par Françoise BRENOT

Excusés: Lydia FENOY, Julien GIRAUD, Thomas DOUSSOULIN

Absents:

Secrétaire de séance :

Olivier PARDIGON

Objet : Admission en non-valeur - DE 2024 073

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le comptable public n'a pu procéder au recouvrement de créances sur le budget de l'eau malgré de nombreuses poursuites infructueuses pour un montant de 282,31 €.

Il rappelle que ces dépenses ont été prévues au budget de l'eau et de l'assainissement 2024. Afin de réaliser les opérations budgétaires nécessaires à la prise en compte de ces impayés, il convient d'admettre les pièces correspondantes en non-valeurs.

Après avoir examiné l'état présenté par le percepteur concernant les taxes et produits irrécouvrables, (liste 6410030311 du 18/07/2024). Monsieur le Maire précise qu'il n'a pas pris en compte les dépenses non encaissées pour Monsieur CR étant donné que ce dernier vient de vendre son habitation. La commune a informé le notaire de la dette de l'intéressé d'un montant de 50,98€.

Vu les démarches effectuées par le comptable et l'impossibilité qu'il a eu de recouvrer les sommes dues par les contribuables poursuivis (OTD employeur, banque, CAF, constat de carence, insolvabilité dressée par huissier, ...).

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Admettre en non-valeur au compte 6541 la somme de 282,31€.
- Emettre les mandats correspondant au budget de l'eau et assainissement.

- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Secrétaire de Séance

Olivier PARDICON

Le Maire

Robert 1

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Date de transmission de l'acte: 03/10/2024 Date de reception de l'AR: 03/10/2024 004-210401238-DE\_2024\_073-DE

Séance du lundi 30 septembre 2024

Date de la convocation: 24/09/2024

Le trente septembre deux mille vingt-quatre à 18 heures 00 l'assemblée

Membres en exercice :

régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert

15

GAY,

Présents: 11

<u>Présents</u>: Robert GAY, Didier CONSTANS, Marilyne RICHAUD, Jean louis RE, Annie RUELLAN, Françoise BRENOT, Bruno MALGAT, Daniel

Votants: 12

ROBERT, Sylvie ESTEVES, Olivier PARDIGON, Marion ISNARD

Représentés: Martine BENSO représentée par Françoise BRENOT Excusés: Lydia FENOY, Julien GIRAUD, Thomas DOUSSOULIN

**Absents:** 

Secrétaire de séance :

Olivier PARDIGON

Objet : suppression de la délibération N° 2022-057 DU 16/11/2022 relative à la création d'une autorisation de stationnement sur la commune - DE 2024 074

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal du 16 novembre 2022 avait créé une autorisation de stationnement sur la commune par délibération n° 2022-057. La création avait été motivée par la demande d'un administré qui souhaitait s'installer sur la commune, et qui était en première position sur la liste d'attente des autorisations de stationnement. Finalement ce projet ne se réalisera pas et Monsieur le Maire propose de retirer la délibération N°2022-057 du 16 novembre 2022.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Retirer la délibération n°2022-057 du 16/11/2022 relative à la création d'une autorisation de stationnement sur la commune,
- Autoriser monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

Le Secrétaire de Séance

Olivier PARDIGO

La Maire

Robert GA

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Date de transmission de l'acte: 03/10/2024 Date de reception de l'AR: 03/10/2024 004-210401238-DE\_2024\_074-DE

Séance du lundi 30 septembre 2024

Date de la convocation: 24/09/2024

Le trente septembre deux mille vingt-quatre à 18 heures 00

Membres en exercice :

l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence

15

de Robert GAY,

Présents: 11

<u>Présents</u>: Robert GAY, Didier CONSTANS, Marilyne RICHAUD, Jean louis RE, Annie RUELLAN, Françoise BRENOT, Bruno MALGAT, Daniel

Votants: 12

ROBERT, Sylvie ESTEVES, Olivier PARDIGON, Marion ISNARD

Représentés: Martine BENSO représentée par Françoise BRENOT Excusés: Lydia FENOY, Julien GIRAUD, Thomas DOUSSOULIN

**Absents:** 

Secrétaire de séance :

**Olivier PARDIGON** 

Objet : Autorisation de solliciter des subventions pour l'étude pour les travaux de confortement du chemin communal le long du Buëch - DE 2024 075

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, depuis plusieurs années, une érosion importante s'est développée en rive gauche du Buëch au lieu-dit la Plaine. Cela a entrainé la perte de terres agricoles et menace maintenant le chemin communal et le réseau d'aspersion à proximité. Afin de prévoir des travaux de confortement, il est nécessaire de réaliser une étude ayant pour objet de proposer des scénarii de protection du chemin communal situé en bordure du Buëch, d'assister la commune pour les dossiers réglementaires et évaluation environnementales (loi sur l'eau, Natura 2000...) et de préparer le dossier de consultation des entreprises pour les travaux et la recherche de financement. La commune va solliciter IT 04 pour une assistance à maitrise d'ouvrage.

Monsieur le Maire informe qu'il souhaite solliciter des subventions pour la réalisation de cette étude. Afin de ne pas perdre de temps, il demande à son conseil municipal de l'autoriser à prendre une décision pour solliciter un ou des subventions. Le chiffrage de l'étude n'est pas connu à ce jour aussi le plan de financement ne peut être présenté.

Comme pour l'ensemble des décisions le conseil municipal sera informé lors du prochain conseil municipal.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions pour financer l'étude pour protéger le chemin communal et la conduite d'aspersion le long du Buëch,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

Le Secrétaire de Séance

Olivier PARDIGON

Le Maire

Robert GA

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Séance du lundi 30 septembre 2024

Date de la convocation : 24/09/2024

Le trente septembre deux mille vingt-quatre à 18 heures 00

Membres en exercice :

l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence

15

de Robert GAY,

Présents : 11

Présents : Robert GAY, Didier CONSTANS, Marilyne RICHAUD, Jean

louis RE, Annie RUELLAN, Françoise BRENOT, Bruno MALGAT, Daniel

Votants: 12

ROBERT, Sylvie ESTEVES, Olivier PARDIGON, Marion ISNARD Représentés : Martine BENSO représentée par Françoise BRENOT

Excusés: Lydia FENOY, Julien GIRAUD, Thomas DOUSSOULIN

Absents:

Secrétaire de séance :

**Olivier PARDIGON** 

Objet : Délibération de principe d'augmentation du tarif de l'assainissement -

DE 2024 076

Monsieur le Maire indique que le département a fixé un tarif de l'assainissement minimum pour pouvoir bénéficier de subvention. Le tarif est fixé à 1,50€/m³ et le tarif actuel de l'assainissement vendu par la commune est à 1,49€.

Monsieur le Maire propose à son conseil municipal de s'engager à augmenter les tarifs de l'assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour atteindre le prix plancher de 1,50€ par m³ demandé par le département des Alpes de Haute Provence afin de continuer à bénéficier des subventions lors de la réalisation d'investissement dans le domaine de l'assainissement.

La délibération de fixation des tarifs de l'eau sera prise en fin d'année.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- S'engager à fixer le prix de l'eau de l'assainissement sur la commune au tarif minimum de 1,50€ HT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

Le Secrétaire de Seance

Olivier PARDIGOM

/(\*/---

Pohort G

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Date de transmission de l'acte: 03/10/2024 Date de reception de l'AR: 03/10/2024 004-210401238-DE\_2024\_076-DE A G E D I

Séance du lundi 30 septembre 2024

Date de la convocation : 24/09/2024

Le trente septembre deux mille vingt-quatre à 18 heures 00 l'assemblée

Membres en exercice:

régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert

15

GAY,

Présents: 11

Présents : Robert GAY, Didier CONSTANS, Marilyne RICHAUD, Jean

louis RE, Annie RUELLAN, Françoise BRENOT, Bruno MALGAT, Daniel

Votants: 12

ROBERT, Sylvie ESTEVES, Olivier PARDIGON, Marion ISNARD

Représentés: Martine BENSO représentée par Françoise BRENOT

Excusés: Lydia FENOY, Julien GIRAUD, Thomas DOUSSOULIN

Absents:

Secrétaire de séance :

**Olivier PARDIGON** 

Objet : Autorisation de solliciter des subventions pour les travaux des stations d'épurations communales - DE 2024 077

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les deux stations d'épuration de la commune nécessitent une mise aux normes. Il propose de solliciter une subvention auprès du département et de l'agence de l'eau pour financer ces travaux

Monsieur le Maire informe que l'estimation financière est en cours. Afin de ne pas perdre de temps il demande à son conseil municipal de l'autoriser à prendre une décision pour solliciter ces subventions. Comme pour l'ensemble des décisions, le conseil municipal sera informé lors du prochain conseil municipal.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du département et de l'agence de l'eau pour la mise aux normes des stations d'épurations.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

Le Secrétaire de Séance

Olivier PARDIGON

Le Maire

Robert G

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Séance du lundi 30 septembre 2024

Date de la convocation: 24/09/2024

Le trente septembre deux mille vingt-quatre à 18 heures 00 l'assemblée

Membres en exercice:

régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert

15

GAY,

Présents: 11 Présents: Robert GAY, Didier CONSTANS, Marilyne RICHAUD, Jean

louis RE, Annie RUELLAN, Françoise BRENOT, Bruno MALGAT, Daniel

Votants: 11 ROBERT, Sylvie ESTEVES, Olivier PARDIGON, Marion ISNARD

<u>Représentés</u>: Martine BENSO représentée par Françoise BRENOT <u>Excusés</u>: Lydia FENOY, Julien GIRAUD, Thomas DOUSSOULIN

**Absents:** 

Secrétaire de séance :

**Olivier PARDIGON** 

#### Objet: Subvention exceptionnelle à l'association Lire à Mison - DE 2024 078

Monsieur le Maire indique que l'association Lire à Mison a sollicité une demande de subvention exceptionnelle de 1 500€ pour le projet de concert de poche qui aura lieu à Mison le 16/11/2024.

Il explique que l'association a réalisé des demandes de subvention auprès du département et de la CCSB pour un montant de 4 000€ et qu'elle obtenue seulement 1 000€ du département. Afin de pouvoir maintenir cette manifestation, l'association a besoin de 1 500€ pour équilibrer son budget.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer la somme sollicitée par l'association Lire à Mison soit 1 500€.

Monsieur Jean Louis RE ne prend pas part au vote.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Valider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 500€ pour l'association Lire à Mison afin de permettre la réalisation de la manifestation du concert de poche.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

Le Secrétaire de Séance

Olivier PARDIGON

Le Maire

Robert GAV